

CHAPITRE 4

ARTICLE 7 — COMMANDES, FACTURATION ET PAIEMENT

7.1 Commande

Toute commande d'une Licence Premium, d'un Pack de Crédits de virtualisation ou d'un service complémentaire est réputée ferme et définitive après :

- validation de la commande par le Client ;
- acceptation des présentes Conditions Générales ;
- confirmation de la commande par MYESIS SOLUTIONS ;
- validation du paiement lorsque celui-ci est exigible immédiatement.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'exactitude de sa commande avant sa validation.

Toute modification postérieure à la validation de la commande pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

7.2 Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Ils sont exprimés en euros (€), hors taxes (HT), sauf mention contraire.

Les taxes applicables, notamment la TVA, sont facturées conformément à la réglementation en vigueur.

MYESIS SOLUTIONS se réserve le droit de faire évoluer ses tarifs.

Toute modification tarifaire applicable aux abonnements en cours sera portée à la connaissance du Client dans un délai raisonnable avant son entrée en vigueur.

7.3 Facturation

Les factures sont établies sous format électronique.

Elles sont mises à disposition dans l'espace Client et peuvent être adressées par courrier électronique.

Le Client accepte expressément ce mode de facturation.

Les factures sont réputées reçues dès leur mise à disposition sur la plateforme ou leur envoi à l'adresse électronique communiquée par le Client.

7.4 Modalités de paiement

Les Services sont payables selon les modalités prévues dans l'offre commerciale.

Le paiement peut être effectué notamment :

- par carte bancaire ;
- par virement bancaire ;
- par prélèvement automatique ;
- par tout autre moyen proposé sur la plateforme.

Le paiement est exigible à la date de la commande, sauf disposition particulière.

7.5 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'application des intérêts de retard prévus par l'article L.441-10 du Code de commerce ;
- l'application de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par la réglementation en vigueur ;
- la possibilité pour MYESIS SOLUTIONS de suspendre tout ou partie des Services.

Les intérêts courent jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

7.6 Suspension pour impayé

En cas de non-paiement, MYESIS SOLUTIONS pourra :

- suspendre la virtualisation documentaire ;
- suspendre l'accès aux fonctionnalités Premium ;
- suspendre les API ;
- limiter temporairement certaines fonctionnalités.

Les documents déjà publiés restent accessibles aux lecteurs sauf nécessité technique ou décision contraire motivée.

7.7 Contestation des factures

Toute contestation relative à une facture devra être formulée par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

À défaut, la facture sera réputée acceptée.

La contestation ne suspend pas l'obligation de paiement des sommes non contestées.

ARTICLE 8 — CRÉDITS DE VIRTUALISATION

8.1 Principe

Les Crédits de virtualisation représentent les droits d'utilisation du moteur de virtualisation documentaire de LumivaPDF.

Ils sont associés au compte Client.

Ils ne constituent ni une monnaie électronique, ni un moyen de paiement, ni un instrument financier.

Ils sont exclusivement destinés à l'utilisation des Services proposés par MYESIS SOLUTIONS.

8.2 Consommation

Chaque opération de virtualisation entraîne automatiquement la consommation d'un nombre de Crédits déterminé par la plateforme.

Cette consommation dépend notamment du nombre de pages du document ;

Le Client peut consulter à tout moment son solde de Crédits depuis son espace d'administration.

8.3 Validation du Bon à Tirer (BAT)

Avant la génération définitive du document dynamique, la plateforme présente au Client un Bon à Tirer (BAT).

La validation expresse du BAT par le Client déclenche :

- la génération définitive du document ;
- la consommation irrévocable des Crédits correspondants.

Une fois le BAT validé, les Crédits consommés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ou recrédit, sauf erreur technique imputable à MYESIS SOLUTIONS.

8.4 Validité

Sauf disposition contraire prévue dans une offre commerciale ou un devis spécifique, les Crédits demeurent valables tant que la Licence Premium reste active.

En cas de résiliation de la Licence, les Crédits non utilisés expirent à la date d'effet de la résiliation, sans indemnité ni remboursement, sauf accord écrit contraire.

8.5 Caractère personnel

Les Crédits sont attachés exclusivement au compte du Client.

Ils ne peuvent être :

- cédés ;
- transférés ;
- revendus ;
- échangés contre une valeur monétaire.

Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner leur annulation immédiate.

ARTICLE 9 — PACKS DE RECHARGE

9.1 Achat

Lorsque le solde de Crédits devient insuffisant, le Client peut commander un ou plusieurs Packs de recharge.

Les Packs sont crédités automatiquement sur le compte du Client après validation du paiement.

9.2 Tarification

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande.

Les prix des Packs peuvent évoluer sans effet rétroactif sur les commandes déjà réglées.

9.3 Suspension automatique

Lorsque le solde de Crédits est insuffisant pour réaliser une nouvelle virtualisation, cette fonctionnalité est automatiquement suspendue.

Cette suspension n'entraîne pas :

- la suppression des documents déjà publiés ;
- la suppression des statistiques existantes ;
- la suppression des données stockées ;
- la résiliation de la Licence Premium.

Les fonctionnalités sont automatiquement réactivées dès le crédit effectif du compte.

9.4 Erreurs de crédit

En cas d'erreur technique ayant conduit à un crédit ou à un débit erroné, MYESIS SOLUTIONS pourra procéder à toute régularisation nécessaire après en avoir informé le Client.

9.5 Promotions

MYESIS SOLUTIONS pourra proposer des Crédits promotionnels ou des Packs offerts.

Sauf indication contraire, ces Crédits promotionnels :

- ne sont pas remboursables ;
- ne sont pas transférables ;
- peuvent être assortis d'une durée de validité spécifique.